

10 rue Georges Brassens

AO 819



Travaux lourds copropriété dégradée

● **L'immeuble - les logements**

Immeuble en copropriété comprenant 2 bâtiments : un bâtiment sur rue (RDC et 3 étages à usage d'habitation) et un bâtiment sur cour (RDC)

Immeuble «familial», presque entièrement occupé. Il comprend :

Bât. A, 9 logements : 3 sont occupés par leur propriétaire, 4 sont loués à titre de résidence principale, 2 sont vacants

Bât. B : 2 logements, loués à titre de résidence principale

Les parties communes de l'immeuble sont dégradées, tant dans la partie avant que dans la partie arrière. On constate notamment :

- Le mauvais état des réseaux
- L'absence de minuterie
- La dégradation des sols et des murs
- Le mauvais état du sol de la cour

● **Les travaux - Le financement**

La réfection de la cage d'escalier, de la porte d'entrée, l'interphone, la minuterie, les façades avant et arrière, la zinguerie, la mise aux normes des réseaux eaux pluviales et eaux usées, la consolidation de l'escalier.

3 propriétaires occupants ont satisfait aux conditions d'octroi fixées par l'ANAH pour une subvention individuelle et ont pu obtenir une subvention sur leur quote-part des travaux en complément de la subvention octroyée à la copropriété.

	Revenus	montant TTC dépense subventionnée	ANAH PO	CG PO	Thau agglo PO	Total subv. Individuelle	répartition subv. ANAH copro	répartition subv. Thau agglo copro	TOTAL des subventions	% financement
Vernet	modestes	16 274 €	7 563 €	1 513 €	1 200 €	10 276 €	1 875 €	1 699 €	13 850 €	85%
Bourdon	très modestes	8 217 €	3 819 €	1 910 €	1 528 €	7 257 €	1 588 €	1 020 €	9 865 €	120% écrié à 100%
Formato	modeste	14 330 €	6 665 €	1 333 €	1 200 €	9 198 €	2 772 €	1 780 €	13 750 €	96%

Des subventions ont été attribuées à la copropriété et réparties à l'ensemble des copropriétaires en fonction de leurs tantièmes

Montant trx + hono TTC	montant subventionnable trx + hono	subv. ANAH	subv. Thau agglo	Total des subventions
81 315 €	74 889 €	15 577 €	10 000 €	25 577 €